

Mairie de
VILLABÉ

UNE AIDE
de 200 € pour obtenir
le Permis
Citoyen

UN ENGAGEMENT
de 20 H de contribution
citoyenne

le **PERMIS**
Citoyen



Mairie de
VILLABÉ



Pour tout renseignement complémentaire, contacter
ESPACE JEUNES rue Orion 91100 VILLABÉ
01 64 97 53 31 espacejeunes91@hotmail.fr

Dossier de
candidature 



■ EDITO

Le Permis Citoyen à Villabé



À Villabé, le permis de conduire devient aussi un engagement, il devient le « Permis Citoyen » gagnant, gagnant...

Qu'il s'agisse d'une nécessité professionnelle ou d'indépendance, il est indispensable pour les jeunes Villabéens.

Le coût d'obtention de ce permis est très important aussi la commune de Villabé met en place une aide financière de **200€**.

Le permis Citoyen est symbole d'engagement entre les jeunes et leur ville. En contrepartie de cette aide, les jeunes s'investissent dans des travaux communaux ou auprès des associations Villabéennes partenaires de cette initiative.

Nous comptons sur vous et votre engagement !

Karl DIRAT

Maire de Villabé
Vice-président de
Grand Paris Sud
Seine - Essonne - Sénart



Nadia LIYAOU

Adjointe au Maire
chargée de la communica-
tion, de la petite enfance,
enfance et jeunesse

*Cordialement
Dirat*

Signature du bénéficiaire
ou représentant légal

Signature du représentant
du Service Jeunesse

Les signataires déclarent avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature afin d'obtenir une aide financière pour passer leur Permis Citoyen.

Date de retour du dossier
(réservé à l'administration)

...../...../.....

le **PERMIS**
 **Citoyen**

Pour tout renseignement complémentaire, contacter
ESPACE JEUNES rue Orion 91100 VILLABÉ
01 64 97 53 31 espacejeunes91@hotmail.fr

■ PAGE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT



le **PERMIS**
Citoyen

■ COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour pouvoir accéder au Permis Citoyen, il faut :

- avoir entre **16 et 25 ans**
- habiter **Villabé** depuis **plus de 2 ans**
- **passer le permis pour la 1ère fois**
- **signer une convention** entre la commune et le jeune
- contrepartie de **20H** sous forme d'un "**engagement citoyen**" et bénévole à réaliser avant le début de la formation

Il est à préciser que les jeunes dont le dossier aura été retenu devront notamment s'engager à :

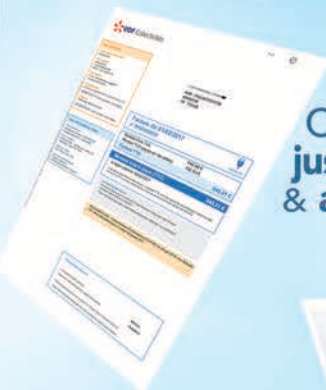
- **s'inscrire** ou être inscrit dans une **auto-école** partenaire de la ville
- s'acquitter de la somme restante due à l'auto-école

La mairie versera l'aide de **200 euros** directement à l'auto-école partenaire une fois que le bénéficiaire aura réalisé ses **20 heures d'engagement citoyen**. Dans le cas où ce dernier n'effectuerait pas son engagement dans les délais impartis, l'aide ne serait pas versée et resterait à sa charge.

☐ Coordonnées de l'organisme formateur



☐ Copie de la Pièce d'identité



☐ Copie du justificatif de domicile de + 2 ans & attestation d'hébergement



☐ Photos d'identité

■ **BÉNÉFICIAIRE**
■ **DEMANDEUR**



NOM :

Prénom :

Adresse complète :
.....91100 VILLABÉ

Téléphone :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

■ **POUR LES MINEURS**

NOM, prénom du représentant légal :

Adresse complète :
.....91100 VILLABÉ

Téléphone :

SITUATION DU DEMANDEUR

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide de la commune (*Permis Citoyen*) ?

Oui Non

Si Oui, en quelle année ? :



le **PERMIS**
Citoyen

SITUATION SCOLAIRE

Lycéen Étudiant Autres :

SITUATION FAMILIALE

Autonome Chez les parents En foyer

■ **VOTRE PROJET**

Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons principales pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir votre Permis Citoyen :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Disponibilités pour vos 20 heures de bénévolat :

.....
.....

